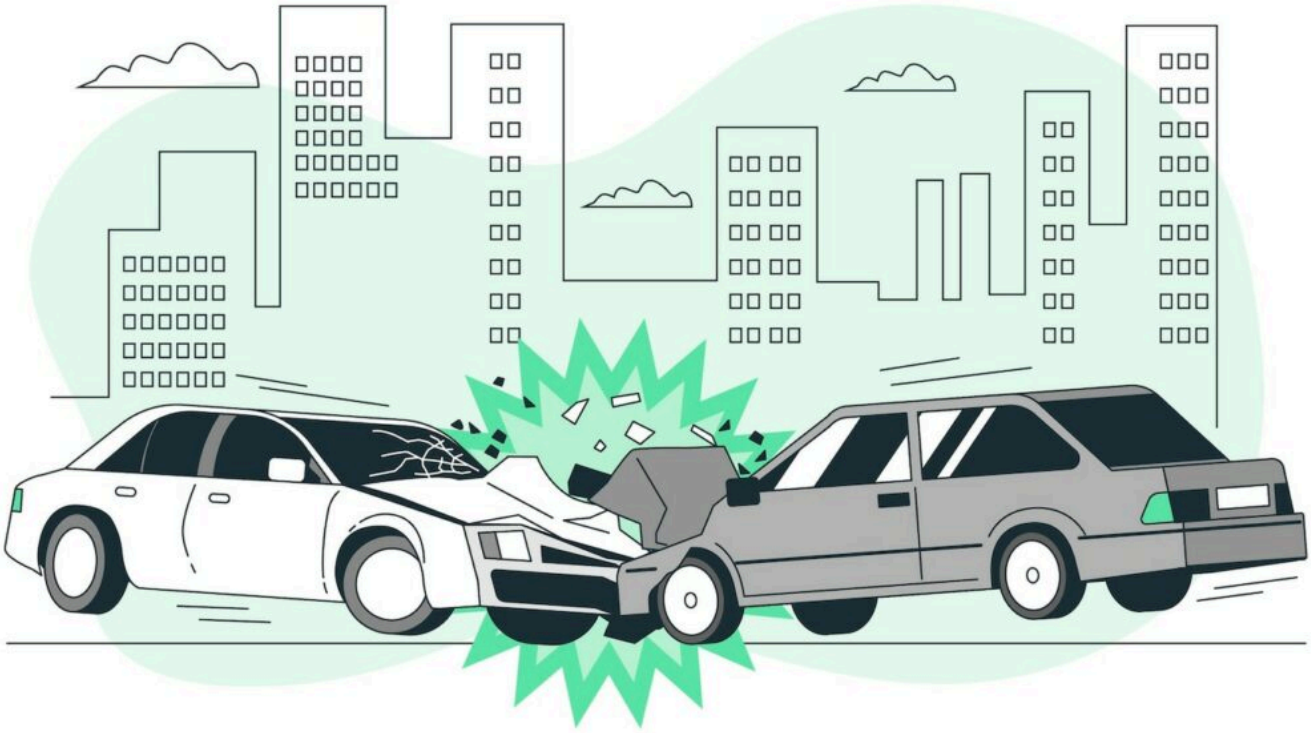
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Carpentras : une journée dédiée à la sécurité routière



Dans le cadre de sa politique jeunesse, Carpentras organise une troisième édition de la journée de sensibilisation à la sécurité routière ce samedi 10 septembre sur le parking des platanes.

Ouvert à tous et obligatoire pour les jeunes boursiers du dispositif 'La bourse au permis de conduire', cet événement a pour objectif de faire évoluer les comportements vers une mobilité citoyenne plus sûre. Pour rappel, le département de Vaucluse a recensé 117 accidents de la route au premier semestre de l'année 2022. Même si ce nombre est plus bas qu'en 2021, il n'en reste pas moins déconcertant et alarmant.

Au programme de cette journée, plusieurs ateliers seront organisés. Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) proposera un atelier 'Alerte secours et massage cardiaque' dont le but sera d'apprendre aux jeunes les premiers secours. L'association Ducks 84, quant à elle, proposera un atelier

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

‘Désincarcération’ durant lequel seront présentés divers sujets de prévention routière comme l’utilité du port de la ceinture, l’utilité des dispositifs de sécurité passive tels que les airbags, et bien d’autres. L’alcool et ses dangers sur la route seront également évoqués par l’association Vie Libre qui réalisera des cocktails sans alcool et installera un parcours piéton avec des lunettes spécifiques qui simule la vision après une prise d’alcool. L’entreprise de prévention routière Vanberg proposera deux ateliers qui auront pour objectif de sensibiliser les jeunes au port de la ceinture avec un simulateur de choc frontal et une voiture tonneau.

Samedi 10 septembre. De 10h à 17h. Entrée libre. Parking des platanes. Carpentras.

V.A.

Région Sud : 46 gardes régionaux pour protéger les massifs du Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Jeudi 30 juin, afin de marquer officiellement la fin de leur formation, Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a remis les blasons à la nouvelle promotion de la garde régionale forestière. Parmi les 185 nouveaux gardes régionaux, 46 protégeront les massifs du Vaucluse.

« Depuis 5 ans, les pompiers peuvent compter sur notre entière mobilisation pour mener la 'guerre du feu' à leurs côtés, rappelle Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président délégué de régions de France. Avec la garde régionale forestière, nous avons voulu mettre en place une véritable force de frappe contre les incendies de forêt et nos 185 gardes régionaux en sont un maillon essentiel »

En première ligne de la guerre du feu

Avec la prolifération des 'mégafeux' partout en Méditerranée, la garde régionale forestière est un dispositif essentiel pour lutter contre les incendie. Mise en place par la Région Sud, deuxième région la plus boisée de France avec 1,6M d'hectares, la garde est déployée tout l'été sur le territoire en soutien de la sécurité civile. Elle se compose de jeunes âgés de 18 à 25 ans, formés par des professionnels du feu et connectés aux sapeurs-pompiers et aux comités communaux des feux de forêt (CCFF) au sein des parcs et espaces naturels de la région Sud.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Jeudi 30 juin, afin de marquer officiellement la fin de leur formation, Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président délégué de régions de France, François de Canson, vice-président en charge du développement économique de l'attractivité, du tourisme et de la prévention des risques majeurs, Ludovic Perney, vice-président en charge de la jeunesse, des sports et de la vie étudiante, ainsi que Jacqueline Bouyac, vice-présidente et présidente du parc naturel régional du Ventoux et de la Cove, ont remis les blasons aux 185 nouveaux gardes régionaux de la promotion Amiral Augier.

A cette occasion, le Vice-Amiral, Patrick Augier et Gilles Allione, ancien président CCFF du Var, ont reçu la médaille d'honneur de la Région Sud pour leur engagement lors de la crise sanitaire et leurs actions dans la guerre du feu, notamment lors du mégafeu du Massif des Maures en 2021.

Parmi les 185 nouveaux gardes régionaux, 46 protégeront les massifs du Vaucluse, dont 5 gardes régionaux déployés dans le pays de Sorgues, 24 mobilisés au parc naturel régional du Lubéron et 17 au parc naturel régional du Ventoux.



Feu de broussailles à Cairanne durant l'été 2020 © Com Sdis Vaucluse

Prévenir les risques grâce à la garde régionale forestière

Créée en 2018, la garde régionale forestière s'inscrit dans le plan climat régional et dans le dispositif 'guerre du feu', afin de préserver les milieux naturels et de prévenir les risques d'incendies. En 2022, la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Région Sud y a consacré près de 1,2M €.
La garde régionale forestière a pour mission de : développer la culture du risque d'incendie ; renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de prévention, information, sensibilisation et surveillance ; venir en appui des dispositifs de surveillance.

Avant de prendre leurs fonctions dans les différents massifs de la région Sud, les volontaires qui composent la garde suivent plusieurs formations qualifiantes. Dans un premier temps, il s'agit d'une formation théorique autour de la forêt et de ses acteurs. Après ce premier rendez-vous, ils suivent une formation de terrain personnalisée, afin de se familiariser avec leur futur environnement, puis une formation au premier secours, labelisée PSC1. Enfin, leur parcours de formation s'achève par l'apprentissage des bases de communication et de cartographie, au lycée Agricole de Valabre.

Trois principes pour mener la guerre du feu
Pour éviter les drames humains et préserver l'environnement, la Région Sud a engagé plus de 4M € par an depuis 2016. Cette année, 1,5M€ supplémentaire ont été investi dans le dispositif 'guerre du feu'.
Récemment, la Région Sud a renforcé sa stratégie en faveur de la gestion patrimoniale forestière. Inscrite dans le plan climat régional 'Gardons une COP d'avance', cette stratégie s'articule autour de trois principes : prévenir, combattre, reconstruire.

Animaux : 'Gare à la rage'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance une campagne de sensibilisation à l'attention des voyageurs, afin de rappeler les consignes de prévention vis à vis de la rage et les démarches à effectuer impérativement avant de voyager à l'étranger avec son animal de compagnie. La campagne rappelle également l'importance d'être extrêmement vigilant en cas de morsure, dans les pays où la rage est largement présente.

La France est régulièrement confrontée à des cas de rage liés à des importations illégales d'animaux de compagnie en provenance de pays où la maladie reste endémique. Par exemple, en février 2020, un cas de rage a ainsi été détecté chez un chiot ramené du Maroc via l'Espagne. Une fois les symptômes apparus, la rage est toujours mortelle. Dans le monde, la rage tue une personne toutes les dix minutes.

Pour prévenir de l'introduction de la maladie et sa propagation, des moyens existent et des bons gestes sont à adopter :

Lors d'un séjour à l'étranger dans un pays à risque, il est recommandé de ne pas toucher un animal inconnu et il est strictement déconseillé de le ramener avec soi. L'animal peut être infecté par la rage et transmettre la maladie à des personnes ou à d'autres animaux. Par mesure de précaution, il convient de se renseigner sur les conditions sanitaires d'introduction ou d'importation d'animaux de compagnie en France auprès des autorités françaises (ambassade de France, services vétérinaires départementaux, ministère de l'Agriculture).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Pour voyager avec son animal de compagnie, des démarches préalables sont obligatoires (leur non-respect est passible de sanctions pénales) :
o Il convient de prendre contact avec son vétérinaire suffisamment tôt avant le départ (de 1 à 4 mois selon la destination) ;
o Votre animal doit être identifié et accompagné de son passeport à jour ;
o Les vaccins de votre animal doivent être à jour, notamment celui contre la rage ;
o Une prise de sang pour réalisation du titrage sérique des anticorps antirabiques est nécessaire avant de se rendre dans certains pays à risque de rage.

Les vétérinaires sont en première ligne dans le dispositif de surveillance et de détection d'éventuels cas de rage. Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour accompagner les propriétaires d'animaux dans la prévention de la maladie.

Pays à risque au regard de la rage *: **La liste des pays concernés***

Procédure d'accueil des chiens et chats de compagnie accompagnant leurs propriétaires en provenance d'Ukraine
Un dispositif dérogatoire pour un accueil d'urgence des animaux de réfugiés ukrainiens et une prise en charge des frais vétérinaires a été mis en place afin de prévenir tout risque sanitaire lié à des entrées d'animaux sur le territoire national. Il est d'autant plus essentiel que l'Ukraine n'est pas indemne de la rage.
Vétérinaires Pour Tous, la Fondation Brigitte Bardot et les cabinets vétérinaires s'associent pour couvrir intégralement le coût de cette surveillance et les soins vétérinaires des animaux de réfugiés.
Pour en savoir plus : ici

L'AIST 84 sensibilise les futurs salariés à la santé au travail

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Il n'est plus à démontrer que la bonne santé des salariés et leur motivation à venir travailler sont des atouts majeurs pour la performance des entreprises. Avec Préven'jeunes, l'AIST 84 (Service de prévention et de santé au travail), sensibilise autour de la prévention et santé, le plus tôt possible sur le parcours des futurs salariés.

Lancé en 2016, ce programme de sensibilisation aux risques professionnels a fait du chemin. Il prend un coup de frais en cette rentrée scolaire 2021 et revient avec son équipe de spécialistes en prévention. Ergonomes, toxicologues, psychologues du travail et conseillers en prévention, informent et sensibilisent sur le terrain, les jeunes, au sein même de leurs structures de formation. S'articulant autour de combinaisons de modules de sensibilisation aux risques professionnels, le programme Préven'Jeunes s'adapte à l'ensemble des filières professionnelles : métiers de l'esthétique, mécanique automobile, management, commerce, ressources humaines….

Ces interventions s'inscrivent totalement dans le cursus scolaire et/ou d'apprentissage et sont comprises dans l'offre de service de l'AIST 84 à ses adhérents.Téléchargez la brochure de présentation en cliquant ici.

L.M.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Désormais des éthylotests devront être vendus dans les débits de boissons



L'obligation de mise en vente d'éthylotests dans les débits de boissons alcoolisées à emporter et en ligne entre en vigueur le 1er juillet 2021.

A partir du 1er juillet 2021, les établissements de boissons alcoolisées à emporter doivent obligatoirement proposer à la vente, de façon permanente, des éthylotests à proximité du rayon présentant le plus grand volume de boissons alcooliques (ou près du lieu d'encaissement pour les débits dont l'activité principale est la vente d'alcool). Cette obligation concerne également les sites de vente en ligne de boissons alcoolisées.
Les débits de boissons concernés doivent également respecter une obligation d'information sur l'importance de l'auto-dépistage. A cette fin, une affiche de prévention indiquant que des éthylotests sont proposés à la vente doit être apposée dans les établissements et apparaître sur la page de paiement des sites de vente en ligne.

Quels sont les établissements concernés ?
Les établissements concernés sont les débits de boissons à emporter au sein du 1° et 2° du deuxième alinéa de l'article L 3331-3 du code de la santé publique soit les débits de boissons à emporter pourvus de l'une des deux catégories de licences ci-après :

- La 'petite licence à emporter' qui comporte l'autorisation de vendre pour emporter les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

boissons du troisième groupe ;
- La 'licence à emporter' qui comporte l'autorisation de vendre pour emporter toutes les boissons dont la vente est autorisée.

Quelles sanctions en cas de non-respect de l'obligation ?
Le fait de contrevenir à cette obligation et aux dispositions associées sera puni de l'amende prévue par les contraventions de la quatrième classe (675€et jusqu'à 1 875€ en cas d'amende forfaitaire majorée).

Quels types d'éthylotests doivent être mis à la vente ?
Les dispositifs mis à la vente sont des éthylotests chimiques destinés à un usage préalable à la conduite routière (panachage obligatoire de 2 types d'éthylotests chimiques permettant l'auto contrôle des taux de concentration d'alcool limité à 0,25 mg/L d'air expiré et à 0,10 mg/L d'air expiré pour les permis probatoires). Les exploitants de débits de boissons à emporter peuvent, le cas échéant, proposer également à la vente des éthylotests électroniques.

Quel doit être le stock d'éthylotests ?
Les débits de boissons concernés doivent toujours disposer d'un stock minimal de 10 ou 25 éthylotests fixé en fonction du linéaire des rayons alcool.

Où trouver le dispositif d'information à afficher en magasin et à faire apparaître en ligne ?
Les modèles de support d'information à apposer dans les débits de boissons à emporter et devant figurer sur les sites de vente en ligne sont disponibles en téléchargement sur le site de la Sécurité routière : https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/obligation-de-mise-en-vente-dethylotests-dans-les-debits-de-boissons-alcoolisees

Où et comment le placer ?
Ce support doit être immédiatement visible de la clientèle et à proximité immédiate de chaque rayon présentant des boissons alcooliques. Si les éthylotests ne sont pas proposés à la vente à proximité de chaque étalage proposant de l'alcool, un affichage visible et lisible complémentaire doit indiquer la localisation des éthylotests à la vente au sein de l'établissement.
Pour les débits de boissons à emporter dont l'activité principale est la vente de boissons alcooliques, ce support peut être apposé à proximité du lieu d'encaissement.
Pour les sites de vente en ligne de boissons alcooliques, il doit être intégré à la page de paiement de façon fixe et visible. Le message ne peut être modifié.

Sud Labo : la signalétique Covid-19 et la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

subvention Prévention TPE



L'équipe Sud Labo s'est organisée pour accompagner les entreprises dans la reprise progressive de leurs activités face à l'évolution de la crise sanitaire Covid-19. Les équipes techniques et commerciales ont, dans ce but, conçu le 'Pack sécurité' rappelant les consignes indispensables de distances sociales, d'hygiène et de sécurité. L'ensemble des produits proposés est fabricable sur mesure, selon le format souhaité ainsi que la pose sur site. Les locaux de l'imprimerie Sud Labo sont ouverts avec la mise en place de procédures strictes : distance sociale, mesures d'hygiène dont la désinfection des machines et des locaux afin de respecter les gestes barrières et garantir un service en toute sécurité.

■ Une subvention Prévention TPE (Très petites entreprises)

Les subventions prévention TPE aident au financement d'équipements, de conseils et de formations pour améliorer la prévention des risques professionnels dans les TPE et PME de moins de 50 salariés. Ces subventions proposées par l'Assurance Maladie – Risques professionnels sont versées par les caisses régionales (Carsat, Cramif ou CGSS). Relatives à la mise en œuvre de l'article L.422-5 du Code de la Sécurité sociale (arrêté du 9 décembre 2010 relatif aux incitations financières), elles ont pour but de soutenir la mise en place des solutions temporaires ou permanentes visant à prévenir la transmission du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

coronavirus en milieu professionnel. L'objectif de la subvention prévention TPE 'Prévention Covid' est de réduire l'exposition des salariés au coronavirus.

■ Ce qui est financé

Cette subvention prévention TPE est destinée à financer les mesures barrières et de distanciation physique permettant d'isoler le poste de travail des contacts (prise en charge de la pose de vitres, des plexiglas, cloisons de séparation, bâches, écrans fixes ou mobiles) ; de guider et faire respecter les distances sociales (prise en charge des guides files, poteaux et grilles, accroches murales, barrières amovibles, cordons et sangles associés de chariots pour transporter les poteaux, les grilles, les barrières et les cordons) ; les locaux additionnels et temporaires pour respecter les distances sociales (prise en charge du montage/démontage et 4 mois de location) ; mesures permettant de communiquer visuellement hors support à transmettre (prise en charge d'écrans, tableaux, support d'affiches, affiches). Les éléments à usage unique : scotchs, peintures, rubans, films plastiques, recharges paperboard, crayons, feutres, ne sont pas pris en charge.

■ Imprimerie 3.0

Le cœur de métier de Sud Labo reste l'impression de qualité, le 'print', sur grand ou petit format, tout support ainsi que le packaging, la conception de gabarit, l'impres- sion et découpe de présentoirs en carton, totems publicitaires, mobi- liers et décorations de bureaux. L'enseigne propose un service Web complet avec la création de sites web et d'e-boutiques, ainsi que l'animation de réseaux sociaux. Sud labo est une imprimerie exclusivement dédiée aux professionnels. Elle a été créée par Michel Billiau à Avignon puis reprise, en 2003, par son fils Jérôme.

Sud Labo imprimerie et travaux graphiques. 37, avenue Pierre Sémard. Avignon. sudlabo.fr

■ Les différents documents à télécharger pour demander un financement :

Conditions générales d'Attribution pour les entreprises de moins de 50 salariés

Formulaire de demande de subvention Prévention COVID pour les entreprises de moins de 50 salariés

Conditions générales d'Attribution pour travailleurs indépendants sans salariés

Formulaire de demande de subvention Prévention COVID pour les travailleurs indépendants sans salariés